

Les élèves affectés au LGT Stéphane HESSEL doivent venir s'inscrire en apportant les pièces nécessaires mentionnées dans ce document.

La présence de l'élève et d'un de ses responsables légaux est obligatoire pour procéder à l'inscription.

Nous vous rappelons que la notification d'affectation ne vaut pas inscription. Il est important de respecter les délais d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Jours d'inscription :
Du lundi 2 juillet 2018 au 9 juillet 2018 inclus
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le mercredi de 8h30 à 12h00

Documents à renseigner :

Le **dossier d'inscription cartonné** fourni par le lycée comprend :

- une « **fiche d'urgence** à l'intention des parents »,
- une fiche « **demande de dossier médical** » (**uniquement** pour les élèves qui n'étaient pas inscrits au collège J. d'Arbaud de Vaison),
- une **autorisation parentale pour le droit à l'image.**
- la **charte d'utilisation des matériels et services informatiques,**
- la fiche d'inscription au service de la demi-pension.
- contribution au fonctionnement et aux projets de l'association des élèves **La Maison des Lycéens** (espèces ou chèque de 6 € à l'ordre de La Maison des Lycéens LGT S. HESSEL)
- Inscription à l'**option EPS**

Vous voudrez bien vous munir des pièces suivantes :

- une **photocopie du livret de famille** complet (où figurent les noms des parents et de **tous** les enfants).
- pour les parents séparés ou divorcés, une **copie du jugement** stipulant les modalités de garde et/ou d'autorité parentale.
- Une photocopie d'un **justificatif de domicile** (facture récente EDF, Telecom, Service des eaux..) au nom du responsable légal de l'enfant.
- **4 photos d'identité standard** (inscrire au dos de chacune le nom et le prénom de l'élève).
- la **photocopie des vaccinations obligatoires (DTCP) du carnet de santé.** En cas d'absence de vaccination, fournir un certificat médical de contraindication.
- le **relevé d'identité bancaire** au nom du responsable légal de l'enfant (noter nom et prénom de l'élève au dos du document).
- l'**exeat** ou certificat de radiation (à demander auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté pendant l'année 2017/2018).
- la **carte vitale du responsable légal** (pour le n° de sécurité sociale).
- la **notification d'affectation** (uniquement pour les élèves affectés en 1^{ère} STL)

N.B. : L'attestation d'assurance scolaire (2018/2019) sera demandée à la rentrée.

INTERNAT

Une demande écrite motivée doit être déposée par la famille lors de l'inscription de l'élève. Suite à l'étude des différentes demandes lors de la Commission Internat, une réponse sera donnée aux familles ainsi que le dossier à remplir.

Recevez, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Mme AUTIER, CPE

